

**Aide aux clubs engagés en championnat
de France - Résultats et déplacements**

Rapport n° CP/2012/445

Service gestionnaire :

Service des sports

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les aides au sport de haut niveau.

Aide aux championnats de France : résultats et déplacements

Le Département soutient les associations sportives engagées en championnat de France sous forme d'aides aux résultats sportifs et aux déplacements.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15264	65-6574-32	675 000,00 €	519 035,93 €	7 416,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 7.416 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, au titre de l'aide aux clubs engagés en championnat de France (résultats et déplacements).

Strasbourg, le 16/05/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL